

Annexe 6

Tableau récapitulatif : agenda de mise en œuvre des mesures de la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée »

Mesures	Entrée en vigueur	Application pleine et effective	Délais et dispositions transitoires	Délais de décision des services	Aide financière	Demande sur « démarches-simplifiées »
PASS IAE (article 1)	1 ^{er} septembre 2021 pour les ACI, EI et ETTI	Dès l'entrée en vigueur	1 ^{er} décembre 2021 pour les AI	N.A.	Aide au poste classique	Non
CDI inclusion (article 2)	1 ^{er} septembre 2021	1 ^{er} septembre pour la conclusion de CDI inclusion et à compter de la date de publication de l'instruction pour l'aide financière	A titre exceptionnel, il est possible pour les SIAE de conclure des CDI inclusion avec des personnes de plus de 57 ans dont le parcours en IAE (de minimum 12 mois) et le contrat à durée déterminée d'insertion (ex. CDDI) auraient pris fin entre le 1 ^{er} septembre et la date de publication de l'instruction, avec la possibilité d'un temps de latence entre les deux contrats.	2 mois	<u>1^{ère} année de conclusion du contrat</u> : 100 % de l'aide au poste socle <u>A compter de la 2^{ème} année et jusqu'à la fin du contrat</u> : 70 % de l'aide au poste socle	Oui

Triple exclusivité des ETTI (article 3)	16 décembre 2020	Application immédiate pour toutes les nouvelles ETTI à compter de la date de publication de l'instruction	Période transitoire de mise en conformité jusqu'au 31 juillet 2022 pour les ETTI déjà créées	N.A.	N.A.	Non
Dérogation au plafond des 480 heures en association intermédiaire (article 4)	1 ^{er} septembre 2021	Date de publication de l'instruction	Néant	2 mois	N.A.	Oui
Contrat passerelle (article 5)	1 ^{er} septembre 2021	Date de publication de l'instruction	Néant	2 mois	Voir arrêté fixant le montant de l'aide	Oui
Dérogation collective à la durée hebdomadaire de travail (article 6)	1 ^{er} septembre 2021	Date de publication de l'instruction	Néant	2 mois	N.A.	Oui
Dérogation à la durée hebdomadaire de travail au titre du cumul de contrats (article 6)	1 ^{er} septembre 2021	Date de publication de l'instruction	Néant	2 mois	N.A.	Oui